

Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :  
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:  
18/03

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 13 juillet 2012

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers, excusés.

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
24 JUL. 2012  
Luxembourg

## Le Conseil Communal;

**Objet: Acte de vente entre la Ville et M. Steve WAGNER et Mme Alice RAMAN**

Vu l'acte de vente signé en date du 9 juillet 2012 entre la Ville et M. Steve WAGNER et Madame Alice RAMAN, aux termes duquel la Ville vend aux conjoints WAGNER-RAMAN une parcelle, place à bâtir, sis 18, rue Ada Lovelace à 4211 Esch/Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Ada Lovelace », n°2856/17713, d'une contenance de 2 a 77 ca ;

Considérant que ladite vente se fait suivant une procédure de soumission cachetée et pour le prix de € 221.605,00,00 ;

Considérant que la somme est à comptabiliser sur l'article 1/0125/2111/009 « Aliénation de terrains Nonnewisen » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e**  
**à l'unanimité**

l'acte de vente précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16.07.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

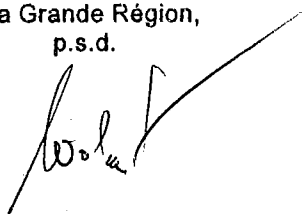
Le bourgmestre,

N° Ti/89/12

Vu et approuvé

Luxembourg, le 3 AOUT 2012

Pour le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région,  
p.s.d.



COMMISSARIAT DE DISTRICT  
08 AOUT 2012  
Luxembourg

Service : **Secrétariat**  
 **ESCH** Esch/Alzette, le  
10 AOUT 2012